



Association Nationale Le Refuge

Reconnue d'Utilité Publique

Hébergement temporaire et accompagnement psychologique et social des jeunes victimes d'homophobie ou de transphobie

Nicolas NOGUIER | Président
Association Nationale Le Refuge
75, place d'Acadie - 34 000 Montpellier

Montpellier, le 26 mars 2018

Objet : Projet de loi Asile et Immigration / situation des jeunes migrants LGBT

Madame la Députée, Monsieur le Député,

L'association nationale Le Refuge a été créée en 2003. Reconnue d'utilité publique, elle a pour objet social l'accompagnement des mineurs et jeunes adultes LGBT confrontés à des situations de violences intrafamiliales et/ou la prévention du mal-être, induisant des risques de suicide, en raison de la révélation de leur orientation sexuelle. Notre association a développé un dispositif d'accueil et d'hébergement temporaire, un accompagnement social et juridique autant que psychologique pour ces personnes. Nous traitons aussi désormais de l'accueil des jeunes personnes migrantes fuyant leurs pays en raison de persécution en raison de leur orientation sexuelle. C'est à ce titre que nous vous interpellons aujourd'hui.

Nous souhaitons vous faire part de notre vive inquiétude quant au projet de loi « pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif » dont vous avez à débattre actuellement et qui comporte des clauses qui pourraient aggraver et mettre en danger les jeunes LGBT arrivés sur le sol français pour demander l'asile.

Notre association se trouve régulièrement sollicitée pour l'hébergement et l'accompagnement de jeunes migrants LGBT marqués par une particulière souffrance pour avoir été confrontés à un environnement très dangereux dans leur pays d'origine où l'homosexualité est lourdement réprimée ou, si elle est à peine tolérée, fait l'objet de coutumes ou traditions les mettant en situation de vulnérabilité extrême. Nous constatons ainsi que dans certains pays d'Afrique mais également plus particulièrement du Maghreb telle la Tunisie, un durcissement des pouvoirs publics sur la situation des homosexuels se fait sentir de manière inquiétante. Plus proche de nous, l'Albanie ou plus dramatiquement la Tchétchénie marquent une situation extrêmement inquiétante.

De fait, de nombreux migrants LGBT mettent difficilement en avant leur orientation sexuelle pour solliciter une demande d'asile ou le cas échéant de protection subsidiaire. En effet, outre l'invisibilité des migrants LGBT au milieu du nombre de migrants, cette catégorie de personnes éprouve des difficultés à évoquer leur sexualité ayant pour réflexe de garder cette orientation sexuelle secrète, y compris à l'occasion des entretiens avec l'OFPPA ou d'une audience auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile.

Nous souhaiterions qu'au travers de la loi « Asile et immigration », le législateur prenne des dispositions pour faciliter le repérage de ces personnes particulièrement vulnérables afin de les orienter des solutions d'hébergement au sein d'associations spécialisées dans leur accueil.

Nous souhaiterions également que les rapports précis et circonstanciés délivrés par l'Association Nationale Le Refuge, association reconnue d'utilité publique, à l'occasion de la prise en charge des jeunes LGBT puissent être considérées comme des informations de référence et prises en compte dans les demandes d'asile déposées à l'OFPPA ou de la Cour Nationale du Droit d'Asile. Comme indiqué ci-dessus, la démonstration d'une orientation sexuelle reste quelque chose de difficile voire impossible. Un passage au Refuge est souvent la première possibilité offerte à ces jeunes de pouvoir parler d'homosexualité librement, alors que c'était jusque-là réprimé, avec des conséquences souvent lourdes.



Siège social
75, place d'Acadie
34000 Montpellier
France

Contacts
09.54.92.60.66
contact@le-refuge.org
www.le-refuge.org

#LeRefuge



Aujourd'hui, aucune disposition dans le projet de loi « Asile et immigration », ou encore dans le rapport parlementaire de M. Aurélien TACHÉ sur l'intégration, ne semble tenir compte de la situation des jeunes migrants LGBT. Bien au contraire, plusieurs dispositions risquent de les mettre plus en danger encore, notamment concernant les délais de formulation de leur demande, les délais de recours devant la CNDA en cas de refus par l'OFPPRA, le risque accru d'enfermement en centre de rétention et leur expulsion forcée dans le cadre de procédure Dublin.

Notre association dispose de 18 délégations départementales et 94 places d'hébergement. Pour votre information, voici quelques données et faits recueillis par notre association sur le seul centre d'accueil de Marseille afin de vous informer sur la situation qui nous préoccupe aujourd'hui :

- Durant l'année 2017 nous avons été sollicités par environ 20 jeunes en demande d'asile ou situation irrégulière. Les jeunes viennent d'Afrique (Sénégal, Bénin, Nigéria, Sierra Leone, Tunisie, Algérie, Maroc...) mais aussi d'Arménie, Kosovo, Russie... Notre centre a hébergé sept jeunes et accompagné dix autres dans leurs procédures de demande d'asile. Parmi eux, seulement deux ont obtenu leur statut de réfugié, deux autres un visa « à visée humanitaire » et un a obtenu sa naturalisation. En revanche, sept sont en attente de l'examen de leur demande d'asile par l'OFPPRA, un d'un visa pour soin et quatre ont été placés en procédure Dublin.
- Les procédures Dublin sont les plus inquiétantes car elles forcent les jeunes à reprendre leur exil et à s'exposer à des violences homophobes sur le parcours ou des violences sexuelles dans les centres de rétention. Ainsi par exemple le cas de Samuel, jeune de Sierra Leone, que nous hébergeons qui nous a expliqué « avoir subi des violences en Italie car repéré en tant qu'homosexuel ». Nous gérons aussi le cas d'Hocine, jeune algérien dubliné, très vulnérable. Il évoque la possibilité d'un suicide dans l'éventualité d'un retour en Italie. Il souhaite avoir l'opportunité de faire une demande d'asile en France où il a construit de nouveaux repères, ce qu'il ne peut faire puisqu'il tombe sous le coup de la procédure Dublin. Nous joignons à ce courrier les témoignages d'Hocine, mais aussi de Delphine, jeune lesbienne camerounaise, qui illustrent les histoires tragiques de ces personnes que nous accompagnons au quotidien.

Madame la Députée, Monsieur le Député, nous espérons que ces exemples vous alerteront sur les périls supplémentaires encourus par ces jeunes si le projet de loi était voté en l'état, car les histoires comme celles de Samuel et Hocine risquent de se multiplier. Nous restons à votre entière disposition pour vous rencontrer et ainsi échanger avec vous de manière beaucoup plus précise sur les difficultés de ces jeunes. En votre qualité de parlementaire, nous espérons vivement que vous aurez à cœur de soutenir nos propositions.

Pour conclure, nous souhaitons donc que l'alerte lancée par le Refuge puisse amener à amender le projet de loi « Asile et Immigration » pour prendre des dispositions spécifiques visant à mieux protéger les jeunes LGBT en exil et nous nous tenons à votre disposition, ainsi que nos avocats, pour vous soumettre des propositions d'amendements.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, en l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Nicolas NOGUIER
Président Fondateur

